POLYTECH NICE SOPHIA | UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Extrait Procès-Verbal du Comité De Direction (CDD) - PLENIER
Polytech Nice Sophia
Séances du 1er octobre 2026

Nom, Prénom :	Fonction	PRESENTS : 16
CAMINADA, Alexandre	Professeur, Directeur PNS	X + 1
ABCHICHE, Nadia	Maître de conférences, Directrice du PeiP	X
ARRIGHI, Nicole	Maître de conférences, Directrice dpt Génie Biologique (GB)	X
AUROUX, Didier	Professeur, Directeur des Relations Entreprises	X
BOULBE, Cédric	Maître de conférences, Directeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation MAM)	X
BURLET, Jean-Laurent	Professeur agrégé, Directeur dpt Bâtiments Intelligents et Durables	
CALLAGHAN, Delphine	Professeur, Directrice de la Communication et de la Vie Etudiante	X
COHEN, Stéphanie	Responsable du service des finances	X
DEVAUX, Emilie	DAC PNS	X
FRANQUET, Erwin	Directeur Polytech'Lab	
GOUDON, Thierry	Professeur, Directeur laboratoire LJAD	
LORENZINI, Philippe	Professeur, Directeur des admissions	
MALLET, Frédéric	Professeur, Directeur laboratoire I3S	
MIRAMOND, Benoit	Professeur, Directeur de la Recherche	
MULLER, Fabrice	Professeur, Directeur dpt Ingénierie des Systèmes Electroniques (ISE), Directeur de la Qualité et amélioration continue	X
ONESTO, Cercina	Maître de conférences, Directrice des Relations Internationales	X + 1
RIBAULT, Juliette	Professeur agrégé, Directrice des admissions	Délégation à Cercina ONESTO
RISSO, Christine	Maître de conférences, Directrice des Etudes	X
SARGENTI, Elisabeth	Professeure, co-responsable du département DLH	X
STARAJ, Robert	Professeur, Directeur du laboratoire LEAT	
TIGLI, Jean-Yves	Maître de conférences, Directeur dpt Sciences Informatiques	X
TONIN, Cyril	Responsable SI	X

OUVERTURE DE SÉANCE – 15h00

<table>
<tr><th>#</th><th>SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</th><th>DISCUSSIONS ET VOTES</th><th>ACTIONS</th><th>SUIVI</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Validation du PV du 17/09/2026</td><td>Alexandre CAMINADA indique que les membres du CDD ont jusqu'au 2 octobre pour transmettre leurs remarques sur le dernier procès-verbal à Émilie DEVAUX.</td><td>ED : déposer le PV sur l'intranet et mail à tous</td><td>FAIT</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Validation des différents projets d'accords internationaux</td><td>Cercina ONESTO rappelle que la DDIE demande désormais que les partenariats portés par la composante soient soumis au vote du CDD avant leur transmission à la DDIE pour signature par le Président de l'Université.

Elle présente le tableau des accords internationaux en cours, comprenant les renouvellements ainsi que les nouveaux partenariats envisagés.

De nouveaux accords sont notamment en discussion avec Doshisha University à Kyoto (Japon) ainsi qu'au Vietnam pour le département Bâtiments.

Il est rappelé que les avenants et nouveaux accords pourront être présentés au fil de l'eau au CDD.

<table><tr><th></th><th>POUR</th><th>CONTRE</th><th>ABSTENTION</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>Membres CDD</td><td>16</td><td>0</td><td>0</td><td>16</td></tr></table>
Le CDD approuve à l'unanimité la liste des accords internationaux en cours.</td><td>CERCINA : transmettre l'extrait du PV à la DDIE</td><td>En cours</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Validation du RDE</td><td>Alexandre CAMINADA rappelle qu'une réunion de travail s'est tenue le 16 septembre afin de préparer le nouveau Règlement des Études (RDE). Le projet a également été diffusé à l'ensemble des membres du CDD ainsi qu'aux responsables de service afin de recueillir leurs remarques.

Les principales modifications et discussions portent notamment sur :

• Les changements de statut des étudiants, notamment pour les redoublants et les AJAC ;
• Les modalités relatives à l'entrepreneuriat ;
• Les règles relatives à la mobilité internationale ;
• Les consignes applicables aux examens ;
• Le positionnement et le maintien des épreuves complémentaires (EC).

Concernant les changements de statut, il est confirmé que les étudiants AJAC ne peuvent pas changer de statut ni de spécialité. Pour les situations de redoublement, une procédure spécifique est prévue avec formulaire et</td><td>AC : Faire communication + AG + publier le RDE</td><td>FAIT</td></tr>
</table>

<table>
<tr>
<td></td>
<td></td>
<td>validation en jury d’école. Le responsable de la formation en alternance doit également être associé à la procédure.

Concernant les examens, le RDE précise notamment l’interdiction de sortie durant la première heure d’épreuve, sauf aménagement spécifique, l’interdiction des objets connectés ainsi que l’interdiction de l’utilisation de l’intelligence artificielle, sauf autorisation explicitement mentionnée sur le sujet.

Quelques ajustements restent à effectuer avant de publier officiellement le RDE :

• Modifier le logo de la première page ;
• Ajouter l’annexe relative à la validation des expériences internationales ;
• Faire valider avec Amélie la fiche relative aux changements de statut.

Concernant la suppression des épreuves complémentaires (EC). Le CDD échange sur l’opportunité de supprimer les épreuves complémentaires dès l’année universitaire 26-27 et ce notamment pour répondre aux nombreuses difficultés qui sont actuellement rencontrées, comme : les délais importants générés par les EC, l’hétérogénéité des pratiques entre spécialités et les impacts sur l’organisation de la chaine pédagogique et administrative.

Il est rappelé que le contrôle continu doit comporter au minimum deux évaluations et que le jury restera souverain dans l’examen des situations particulières.

Après un tour de table ou chacun a pu exprimer son avis, la suppression des épreuves complémentaires dans le RDE 2026-2027 est soumise au vote.

<table>
<tr><th></th><th>POUR</th><th>CONTRE</th><th>ABSTENTION</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td>Membres CDD</td><td>11</td><td>0</td><td>5</td><td>16</td></tr>
</table>

La suppression des EC dans le RDE 26-27 est approuvée.

Une communication devra être organisée pour accompagner cette évolution, notamment lors des assemblées générales et des amphithéâtres de rentrée. Les enseignants devront également être sensibilisés à la nécessité d'adapter leurs modalités de contrôle continu, notamment en augmentant le nombre d'évaluations lorsque cela est nécessaire.</td>
<td></td>
<td></td>
</tr>
<tr>
<td>4</td>
<td>Validation des MCC</td>
<td>Christine RISSO rappelle que les MCC ont été réalisées avec les modifications demandées par les départements et seront prochainement disponibles sur l’intranet étudiant après validation. La publication étant prévue</td>
<td>Christine : Publication MCC sur Intranet</td>
<td>FAIT</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td></td>
<td></td>
<td>demain, les éventuelles modifications devront être signalées à Patricia et Amélie, du service de la scolarité, au plus tard demain matin.

Le CDD passe au vote afin de valider la publication des MCC.

<table>
<tr><th></th><th>POUR</th><th>CONTRE</th><th>ABSTENTION</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td>Membres CDD</td><td>16</td><td>0</td><td>0</td><td>16</td></tr>
</table>
</td>
<td></td>
<td></td>
</tr>
<tr>
<td>5</td>
<td>Validation de la Procédure SHN</td>
<td>Elisabeth SARGENTI présente au CDD la nouvelle procédure de gestion des étudiants Sportifs de Haut Niveau (SHN), élaborée dans le cadre d’un groupe de travail incluant Philippe LORENZINI, Christine RISSO et Nadia ABCHICHE.

Cette procédure vise à formaliser et harmoniser une gestion jusqu’alors assurée manuellement par une seule personne.

Elle précise les différentes étapes, depuis la prise de contact avec l’étudiant et la vérification de son éligibilité via FlexÉtudes, jusqu’à la rédaction du contrat d’aménagement et sa signature par les différents acteurs concernés (coach, étudiant, responsable d’année et président délégataire).

Plusieurs points sont précisés :

• Durée du contrat : le contrat est établi pour trois ans. Pour le cycle préparatoire (PeiP), il est convenu que les deux responsables d’année (PeiP1 et PeiP2) soient signataires du contrat afin de garantir le suivi des aménagements sur l’ensemble du parcours.

• Statut SHN : le statut est accordé pour l’ensemble du cursus. En cas de perte de ce statut, l’étudiant réintègre le cursus classique, sans aménagement spécifique.

• Suivi administratif : Les équipes administratives devront disposer d’un accès aux fichiers Teams afin de pouvoir extraire la liste des étudiants SHN.

La procédure sera mise à disposition des personnels sur le wiki interne. Une version simplifiée, accompagnée d’un tutoriel préparé par Nadia ABCHICHE, sera également diffusée aux étudiants pour faciliter leurs démarches en ligne.</td>
<td>ACTION : faire une publication sur notre intranet</td>
<td>FAIT</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td></td><td>Le CDD passe au vote afin de valider la procédure SHN
<table><tr><th></th><th>POUR</th><th>CONTRE</th><th>ABSTENTION</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>Membres CDD</td><td>16</td><td>0</td><td>0</td><td>16</td></tr></table>La procédure de gestion des étudiants SHN est validée l’unanimité.</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>6</td><td>Point DDRS - Projet mobilité</td><td>Cédric BOULBE présente le bilan carbone des mobilités étudiantes pour l’année universitaire 2025-2026, qui représente environ 550 tonnes de CO_2, dont 320 tonnes liées aux mobilités vers l’Asie.

L’analyse met en évidence plusieurs constats :

• 50 % des mobilités génèrent moins d’une tonne de CO_2 et ne représentent que 10 % des émissions totales ;

• 13 mobilités dépassant 3 tonnes de CO_2 génèrent autant d’émissions que 200 mobilités européennes ;

• 69 étudiants ont effectué plusieurs mobilités au cours de leur cursus (56 étudiants avec 2 mobilités, 11 avec 3 et 2 avec 4) ;

• 30 étudiants cumulent entre 3 et 8 tonnes de CO_2, représentant environ 20 % des émissions totales.

Au regard de ces résultats, plusieurs mesures sont retenues à titre expérimental pour une première année :

• Fixer un objectif incitatif de 3,5 tonnes de CO_2 par étudiant sur l’ensemble du cursus ;

• Donner la priorité aux étudiants n’ayant pas encore validé leur quitus international pour les programmes de stages à l’étranger (Da Nang, Chine) ;

• Privilégier une démarche de sensibilisation et de responsabilisation, sans restriction ni sanction à ce stade.

La Direction des Relations Internationales (DRI) assurera une communication auprès de chaque promotion dès la semaine suivante afin de présenter ces orientations et de sensibiliser les étudiants à l’impact carbone de leurs mobilités.</td><td>Cédric et Chloé : élaborer un doc pour la DRI et les étudiants</td><td>En cours</td></tr>
<tr><td>7</td><td>Conseil d'Ecole : Election des sièges étudiants</td><td>Point présenté en AG.</td><td>Emilie</td><td>FAIT</td></tr>
</table>

8	Point budget 2026 (Etat de situation budget PNS + budget de la région)	**Alexandre CAMINADA** et **Stéphanie COHEN** présentent l'état budgétaire actuel avant la clôture. Ils précisent que la fusion des enveloppes budgétaires a été réalisée, permettant de disposer de **70 k€** pour finir l'année. Les besoins en équipements doivent être rapidement recensés et remontés auprès de Stéphanie. Concernant l'organisation de la Remise des Diplômes (RDD), les dépenses liées à la location de la salle et au traiteur pourront être prises en charge par le CFA. En revanche, les dépenses de logistique et de sonorisation ne sont pas éligibles à ce financement. **Plusieurs besoins d'aménagement des locaux sont identifiés :** • Installation de stores dans la salle B211 ; • Réorganisation des salles B213 et B215, avec une rangée de tables positionnée contre les vitres pour faciliter l'installation de prises électriques ; • Installation de panneaux acoustiques dans les amphithéâtres. **Concernant les appels à projets**, deux échéances sont rappelées : • **AAP CFA :** date limite de dépôt fixée au 15 décembre 2026. Didier assurera le pilotage et la relance des équipes. • **AAP UniCA – Matériel pédagogique :** date limite de dépôt fixée au 27 novembre 2026 (message transmis le 30 septembre). Emilie assurera le pilotage et la relance des équipes. **Un point d'avancement est également réalisé sur l'utilisation des crédits de la subvention de la Région Sud**, qui restent mobilisables jusqu'à mi-août 2027 : • **GB :** les acquisitions ont bien avancé ; • **ELSE :** l'acquisition de la graveuse PCB nécessite le recours à un marché ; la commande de l'imprimante nylon est en cours ; • **BAT :** les commandes sont en cours ; • **PeiP :** 26 ordinateurs ont déjà été renouvelés. Deux salles restent à équiper. Concernant le projet de virtualisation des postes informatiques, une proposition de SPIE est présentée pour un montant de **750 k€ TTC sur cinq ans, dont 350 k€ dès la première année**. Le coût élevé des logiciels 3D	**APP CFA : relance Didier** **APP UniCA : relance Emilie** **Virtualisation : Cyril négocier avec SPI**	En cours

		constitue également un point de vigilance. Cyril TONIN est chargé de négocier un tarif plus avantageux quitte à réduire la prestation. Il est par ailleurs signalé que le marché national MATINFO connaît une pénurie de matériel informatique depuis juin 2026, ce qui peut entraîner des difficultés d'approvisionnement. Enfin, les nouvelles règles de l'Université Côte d'Azur relatives aux prestations de bouche sont évoquées.		
9	Frais d'inscription (suite)	**Alexandre CAMINADA** précise que ce point sera abordé avec tout le personnel en AG la semaine prochaine. Il rappelle que les demandes d'exonérations sont actuellement examinées par une commission M. CREMOUX, M. COCHIN, M. SABOURAULT, une assistante sociale et Ali DOUAI et que les prochaines commissions sont prévues en novembre et décembre. **Alexandre CAMINADA** évoque également les positions adoptées par d'autres universités et écoles du réseau Polytech sur cette question. Certaines universités ne souhaitent pas faire évoluer leur position, notamment au regard du contexte politique et des prochaines échéances électorales. Plusieurs démarches engagées au sein du réseau sont présentées : • **Polytech Montpellier :** proposition au Conseil d'école de constituer un groupe de travail nominatif réunissant des représentants des différents collèges afin de formuler des recommandations sur le sujet. • **Polytech Marseille :** lancement d'une concertation lors d'assemblées générales des personnels, sans groupe nominatif, en s'appuyant sur la présentation d'indicateurs pour alimenter les échanges. Le CDD valide le principe de demander en AG le mode de réflexion collectif à mettre en place pour l'école en considérant une 3ème voie du style du grand débat sur la base du volontariat avec une inscription nominative préalable.	**AC : présenter les options de la démarche en AG**	**FAIT**
10	REX sur le nouveau format de la rentrée	Point reporté.		
11	REX sur le déploiement de SoWeSign	Point reporté, car il sera traité en AG.		
	Levée de la séance	**Alexandre CAMINADA** lève la séance à 17h20		